

Commune de FREYCHENET 09300

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT et le Seize du mois de Juin à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Freychenet, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MOREREAU, Maire.

Présents : Mme Dessandier Elise, Mme Ferté Bénédicte, Mme Maury Josette, Mme Palosse Annick, Mr GARCIA Olivier, Mr Lacaze Jean-Pierre, Mr Moréreau Michel.

Absent : Aucun

Secrétaire de séance : Mr GARCIA Olivier.

Objet : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE - N° 18/2020

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'évolution des taxes locales (Foncier bâti et Foncier non bâti) afin d'élaborer le budget primitif.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité de ses membres d'augmenter le taux de la taxe Foncière bâti et de gelé la Taxe Foncière non bâti EN 2020, à savoir :

TAXE FONCIERE (bâti) :	11.26 %
TAXE FONCIERE (non bâti) :	53.60 %

Ainsi fait et délibéré le jour mois et an que dessus
Tous les conseillers présents ont signé au registre

Le Maire
Moréreau Michel


